

(Convocation : 24 août 2015)

Présents : Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1^{er} adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), Alain TEPPE, Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Mark BÜTTNER, Philippe HOULLEMARE, Luc VALLIER, Cécile PROUTEAU, Yannick DUPRAZ-DANGE, François BEAUDET.

Début de séance : 20H50

Désignation d'un secrétaire de séance : Luc VALLIER

Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 07/07/2015

Le point sur les arrêtés et autres actes du maire

Arrêté 034-2015 : portant modification temporaire de circulation et de stationnement rue du château le 20 juillet 2015 suite aux travaux sur l'assainissement par l'entreprise Sté ROUX TP mandatée par la Lyonnaise des eaux.

Arrêté 035-2015 : portant réglementation des feux et brûlages sur la commune.

Arrêté 0036-2015 : portant arrêté de nomination stagiaire à temps non complet de l'agent d'entretien des locaux communaux.

Acte 037-2015 : Avenant à la convention pour remblaiement de la carrière Molière, avec la société Pélichet, suite à la délibération du conseil municipal du 07/07/2015.

Acte 038-2015 : Décision municipale N° 1 portant sur le renouvellement de l'adhésion 2015 à la SEMA (Société d'Economie Montagnarde de l'Ain)

URBANISME

Rapporteur Bernard MUGNIER

Demande de Permis de construire PC 00143615 B0003 déposée le 31/07/2015, par FAUSTIN Jessica et QUILLERIE Stéphane (Futur repreneur du bien de Mme SACHHI situé au 111, rue du château): Réhabilitation d'un appartement existant de 125.6m² et changement de destination d'une grange en appartement 150.55m² avec création d'une terrasse. Demande de pièces complémentaires le 14/08/15, reçues le 25/08/2015. **Après consultation du dossier, l'assemblée donne un avis favorable avec préconisation de l'utilisation de tuiles écaïlle ou demi écaïlle pour la toiture et façade à la chaux.**

Déclaration Préalable DP 00436 15B0005 déposée le 26/08/2015, par ROUS Lucile, pour réaménagement du terrain pour éviter les glissements et améliorer la perspective visuelle.
Après consultation du dossier l'assemblée donne un avis favorable en insistant sur la végétalisation des murs de soutènement et l'arborisation du terrain en terrasses.

Pour information

Certificat d'urbanisme d'information CUa 001436 15B10004 reçu le 12/08/15 pour bien de Monsieur PETIOT situé 79 chemin de Pochet, qui avait fait l'objet d'une division de parcelle en vue de construire pour mise à la vente des parcelles divisées. Traité.

Certificat d'urbanisme d'information CUa 001436 15B10005 reçu le 18/08/15 pour bien de Madame SACCHI situé 111, rue du château pour mise à la vente. Traité.

Certificat d'urbanisme d'information CUa 001436 15B10006 reçu le 20/08/2015 pour des terrains agricoles de Monsieur CROCHAT situés lieudit Pré de Cour parcelle B820 et lieudit Petit Valapraz Parcelles C552 C554. En cours de traitement.

Déclaration d'intention d'aliéner pour avis sur droit de préemption DIA pour parcelle **B945** issue de la division de parcelle de M PETIOT reçue le 12/08/15 et transmis au service urbanisme de la CCPG , le 13/08/15 pour traitement. En attente du retour.

Déclaration d'intention d'aliéner pour avis sur droit de préemption DIA pour parcelle **B890** sise 111 rue du château, bien de Mme SACCHI reçue le 14/08/15 et transmis au service urbanisme de la CCPG , le 17/08/15 pour traitement. En attente du retour.

Déclaration d'intention d'aliéner pour avis sur droit de préemption DIA pour parcelle **B946** issue de la division de parcelle de M PETIOT reçue le 26/08/15 et transmis au service urbanisme de la CCPG , le 27/08/15 pour traitement. En attente du retour.

TRAVAUX

Le point de la commission agriculture, forêt et carrière

-La Vesancière Rapporteur Pierre HOTELLIER

La commission a été invitée à travailler sur le sujet de l'alpage de la Vesancière suite au courrier de Mme BENIER du 28 juillet dernier. Monsieur le Maire lit le courrier de Mme BENIER.

Il convient d'apporter une réponse sur le devenir de la Vesancière.

Il est demandé l'avis du Conseil Municipal sur la proposition de la CCPG pour mettre en place une activité d'alpagisme qui semble être la condition pour pouvoir bénéficier d'une aide de la réserve naturelle et des autres partenaires (PNR,ONF,CCPG...) pour la réhabilitation des lieux.

Monsieur le Maire fait lecture d'un projet de réponse. Dans les grandes lignes :

-La commune, en tant que propriétaire rappelle son droit à l'accès permanent au chalet de la Vesancière.

-Ainsi la demande principale et légitime de la commune est l'obtention de l'accès au chalet et à ses environnements immédiats toute l'année par le chemin existant menant du lieudit la baraque du Toupinet au chalet.

-D'autre part la commune souhaiterait une aide financière pour, dans un premier temps, l'entretien du chalet et la réfection du réservoir condition sine qua non pour envisager une activité d'alpagisme et dans un second lieu la rénovation complète du toit afin de mettre le chalet hors d'eau. Ce chalet doit être considéré comme refuge et abri à la disposition des promeneurs et chasseurs.

-Concernant l'activité d'alpagisme, il ne semble pas réaliste de l'envisager pour l'estivage des bovins (exiguïté du pâturage, difficulté d'accès et non rentable). Cependant l'accueil de chevaux rustiques permettrait le maintien du milieu ouvert sous la condition que la réserve d'eau soit remise en état pour éviter des coûts prohibitif du transport de l'eau.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, la proposition de réponse.

- Débroussaillage des Bas Monts et de Riantmont

Rapporteur Pierre HOTELLIER

Afin d'éviter la propagation des bois sur les zones de pâturage et maintenir le patrimoine pastoral, il est nécessaire d'entretenir les secteurs de pâturage de la commune et plus particulièrement celui du Bas Mont et de Riantmont.

A cet effet la commission a envisagé de procéder au débroussaillage de ces secteurs sur la base d'un plan pluri annuel.

Le conseil départemental peut apporter une aide financière (50%) à ces travaux sur des dossiers présentés par la SEMA (Société d'Economie Montagnarde de l'Ain) qui peut accompagner la commune sur ce type de projet moyennant une participation prise en charge, aussi, à 50% par le département.

A noter que la société de chasse a décidé dans sa dernière assemblée de participer au débroussaillage des pâturages du Mont à hauteur de 4 000€ + 1 000 € d'un membre de l'association chasse. Il est proposé que la commune inscrive un montant équivalent pour ce type de travaux cette année et les années suivantes.

L'assemblée remercie la société de chasse.

Après en avoir délibéré l'assemblée à l'unanimité :

- Approuve le principe de prévision d'un plan pluri annuel d'entretien des pâturages communaux par débroussaillage. Avec un budget consacré chaque année environs 5 000 €
- Autorise le Maire à prendre contact avec la SEMA pour une demande d'accompagnement de la commune dans la programmation des travaux et pour les demandes d'aides financières au département.
- Autorise le Maire à solliciter une aide financière au Département.

- Divers : Proposition d'avenant au bail de location des pâturages du Mont

Rapporteur Pierre BATARD

La commune, depuis des années, a mis à disposition des éleveurs de bovins de la commune, des pâturages communaux sous la forme de baux de location sur des périodes de 9 ans renouvelés. Le dernier renouvellement a eu lieu en 2010.

Concernant les pâturages du Mont, le bail avait été passé en janvier 2011 avec la SICA Le Mont représentée par son Vice -Président Monsieur Philippe Hotellier pour une période de 9 ans.

Considérant la dissolution de la SICA Le Mont,

Considérant l'entretien régulier des parcelles concernées par Monsieur Philippe Hotellier,

Considérant que les deux autres éleveurs (EARL Sérignat et GAEC Pré de Cour) de la commune interrogés, ne sont pas intéressés par ce bail et ont donné leur aval écrit,

Considérant que, selon la convention, les parcelles du Mont sont réservées au pâturage des bovins élevés exclusivement sur la commune

Il est proposé de transférer le bail de location des pâturages du Mont à l'EARL HOTELLIER jusqu'à la fin du bail initial soit le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération ni au vote

Après en avoir délibéré l'assemblée décide, à l'unanimité des votes, du transfert du bail de location des pâturages du Mont à l'EARL HOTELLIER jusqu'à la fin du bail initial soit le 31 décembre 2020.

Le point de la commission travaux

-Programmation des travaux de mise en accessibilité à présenter à la préfecture avant le 27 septembre 2015 Rapporteur Pierre HOTELLIER

Pour rappel l'assemblée a confié à la société APAVE le montage du dossier d'Agendas d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) qui doit être transmis en Préfecture avant le 27 septembre prochain. La société a réalisé début août les diagnostics des différents bâtiments communaux recevant du public (Château, cantine, classe des petits et préau cours, église ,chapelle) et a présenté les rapports mettant en évidence les dysfonctionnements relevés pour un accueil des personnes ayant des handicaps.

Ces points ont été répertoriés dans des tableaux synthétiques avec les préconisations sur les solutions à apporter. Il convient que les élus proposent une programmation des travaux à réaliser.

A noter que les bâtiments communaux concernés sont classés dans la catégorie 5 des ERP. Normalement les travaux devraient être réalisés dans les trois ans cependant ce délai peut être porté à 6 ans en cas de difficultés techniques ou financières graves ou imprévues (art L111-7-8 et R111-19-43 du code de la construction).

Compte tenu :

- des contraintes techniques liées à la nature du bâtiment principal, château médiéval, et sur la base du diagnostic architectural, structurel et historique réalisé en 2010
- du contexte d'utilisation de la cantine (qui risque d'être réaffectée dans un autre bâtiment, ancienne cure, compte tenu du nombre important d'enfants inscrits) Demande de dérogation.
- de la diversité des bâtiments concernés,

Il sera demandé une dérogation pour étaler les travaux sur 6 ans si possible de septembre 2015 à septembre 2021.

Les travaux préconisés se distinguent comme suit :

--Divers petits travaux de remise en conformité au niveau des escaliers des divers bâtiments (contraster les premières et dernières marches, mettre en place des bandes d'éveil à vigilance, contraster les nez de marche, rallonger les mains courantes) et au niveau du parking. Il est possible de prévoir ces travaux rapidement fin 2015 à fin 1^{er} semestre 2016. Il est entendu que les spécificités des escaliers en pierre (château église) ne devront pas être dénaturées.

--Gros travaux structurels qui concernent plusieurs bâtiments, dont il faudra préciser les orientations et les priorités dans la mise en accessibilité et les raisons de ces choix ; le coût global de mise en accessibilité de l'ensemble du patrimoine concerné et la répartition de ce coût sur chaque période de l'agenda :

- Au niveau du château : création d'un ascenseur et de sanitaires adaptés et reprise du couloir du Rez-de-chaussée. (2016-2018) avec les contraintes techniques liées au bâtiment
- Annexe et cour château : création d'une rampe d'accès pour l'annexe, restructuration place du château avec cheminement adapté vers entrée château, église, préau cour (2018-2020)
- Ecole, classe des petits : création d'une rampe d'accès après démolition des wc publics, revoir cheminement accès dans la cour de la classe création de sanitaires adaptés, et par voie de conséquence revoir l'implantation de nouveaux wc publics.(2018-2020)
- Préau de la cour des scolaires : sanitaires adaptés et cheminement sans ressaut (2020)

L'assemblée donne un avis favorable à la programmation des travaux de mise en accessibilité

- Curage du bassin pluvial de la lagune Rapporteur François BEAUDET

La commune s'est engagée à entretenir les bassins de rétention des eaux pluviales. Suite à une visite du chantier, la Sté DESBIOLLES a présenté un devis comprenant le transfert d'une pelle adaptée afin de nettoyer jusqu'au milieu du bassin. En attente d'un autre devis.

-Le point sur les travaux du Conseil Départemental rue du château Rapporteur François BEAUDET

Au mois de juillet, le Conseil Départemental a mandaté l'entreprise EUROVIA pour procéder à la reprise de l'enrobé rue du château.

Suite à ces travaux, Monsieur le Maire a transmis une série de remarques, à M GUDEFIN responsable du secteur Nord de l'agence routière technique départementale Bellegardes- Pays de Gex :

Revêtement inégal, rugueux. Bordures de trottoir souillées. Accès aux vannes difficiles. Mécontentement des administrés.

Il a été convenu d'une rencontre sur le terrain pour le vendredi 4 septembre prochain.

- Le point sur la réunion portant sur la bretelle de décélération du carrefour de l'S Rapporteur François BEAUDET

Suite au constat de la dangerosité de l'accès à la route départementale RD 15H ouest, en venant de Divonne les Bains (Sur le territoire de Divonne), des courriers ont été adressés au responsable de l'agence routière départementale du Pays de Gex et à Monsieur le Maire de Divonne les Bains afin de les sensibiliser sur cette situation et étudier les réponses à y apporter.

Monsieur MASSON directeur des services techniques de Divonne et Monsieur DURAND du département ont rencontré le Maire et François Beaudet le 25 août dernier.

Il a été convenu qu'une demande formelle de la commune de Divonne, approuvée par la commune de Vesancy, sera présentée auprès du conseil départemental pour la réalisation d'une bande de décélération sur la Départementale D984C.

Monsieur DURAND a précisé qu'il entrera ce projet sur la programmation planifiée des travaux du département pour une intervention dans les meilleurs délais.

-Le point sur la réunion avec le CAUE concernant le château Rapporteur Pierre HOTELLIER

Messieurs Viguié et Lardière architectes urbanistes au CAUE de l'Ain ont rencontré Messieurs Hotellier, Batard et Mugnier et Mme Crochat Agnès le 27 août dernier sur le projet communal de réhabilitation et d'aménagement du château. Lors de cette rencontre Monsieur le Maire a présenté l'objectif de la commune de faire du château outre son rôle de Mairie, un lieu de rencontre et d'accueil des activités sociales culturelles et associatives.

Ce réaménagement doit tenir compte des travaux de mise en accessibilité qui s'imposent (ascenseur, toilette adapté, cheminements adaptés...) et des travaux d'entretien du bâtiment (façade Sud) et des extérieurs (cour du château).

Il est rappelé que le château n'est que le centre d'un ensemble avec des projets associés tel que la rénovation et le réaménagement du bâtiment de « la Cure » et la mise en conformité de l'accessibilité de la classe des petits.

Le tout ne pourra se réaliser que dans le cadre d'une programmation et un financement pluri annuels.

Monsieur VIGUIE, du Caue, propose de soumettre un avant-projet comprenant une à deux variantes avant la fin de l'année. Monsieur LARDIERE, chargé récemment par la CCPG du projet « AVAP » communautaire, sera amené à travailler en priorité sur la protection du village.

DIVERS

Les points supplémentaires

-Projet de convention d'objectifs bipartites à partir de 2016 avec l'office de Tourisme Pays de Gex la Faucille. Rapporteur Cécile PROUTEAU

Actuellement et jusqu'au 31 décembre 2015, la commune a une convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme du Pays de Gex/ La Faucille (OTPGF).

L'OTPGF propose d'établir à partir du premier janvier 2016 en apportant certaines modifications au niveau de la durée et des tarifs.

Compte tenu que la Communauté de Communes du Pays de Gex envisage la prise de compétence sur le tourisme, avec incidence sur les offices de touristes existant sur le territoire, l'assemblée décide de revoir le projet de convention lors d'un prochain conseil.

-Le point sur la rentrée scolaire Rapporteurs Françoise CONSANI et Eliane JONKER

A ce jour : 17 enfants dans la classe des grands

22 enfants dans la classe des petits dont 14 maternelles (5 petite section+ 6 moyenne section et 3 grande section)

Pour les activités péri-éducatives actuellement sont inscrits 9 grands et 14 petits sont inscrits

Pour la garderie du matin et du soir sont inscrits 12 enfants en permanent et 5 en ponctuel

Pour la cantine sont inscrits 25 enfants en permanent et 6 en ponctuel

Compte tenu du nombre important d'inscrits en cantine et de la capacité limitée de la salle à 25 places, il est nécessaire de trouver une solution. La commission scolaire doit étudier des propositions de solution qui seront présentées lors du prochain conseil.

-Règlement du cimetière Rapporteur Pierre BATARD

Il est rappelé :

- dans sa séance du 02 juin 2015 l'assemblée a délibéré pour créer un alignement de 6 caves-urnes

- dans sa séance du 07 juillet 2015 l'assemblée a délibéré sur la fixation des prix de concession de ces caves –urnes (900 €).

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures nécessaires à la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière,

Il est proposé de mettre en place un règlement du cimetière et de l'espace cinéraire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve, à l'unanimité, les règlements du cimetière et de l'espace cinéraire qui seront affichés à l'entrée du cimetière.

Prochaines manifestations: les journées du patrimoine organisées par l'association PEVV et l'Office de Tourisme de Gex La Faucille :

Le vendredi 18 septembre : à la salle des fêtes du château 20h30 Conférence de Alexandre MALGOUVERNE : « Carriers et tailleurs de pierres »

Le samedi 19 septembre : à 9h30 puis à 14h30 Promenades commentées aux carrières et à la chapelle (Réservation à l'office du Tourisme de Gex)

Fin du conseil : 23h00

Rappel des prochains conseils municipaux : à 20h30

Mardi 06 octobre, 03 novembre, 1er décembre.

**Le Maire et Président
Pierre HOTELLIER.**

